

Ouvrier maraîcher

RNCP39067 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	211
Formacode(s)	21030, 21031
Code(s) ROME	A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

8 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 8 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
EPLEFPA FORMA'TERRA	19974098600013	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	19221031800015	Former et organiser l'évaluation
LEGTA D'OBERNAI	19671685600014	Former et organiser l'évaluation
LEGTA SITE DE PRECIEUX	19421088600017	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA	19680003100011	Former et organiser l'évaluation
LYCEE AGROENVIRONNEMENTAL 62	19622257400010	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HORTICOLE	19974097800010	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HORTICOLE RAISMES	19593401300010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire du brevet professionnel agricole « ouvrier maraîcher » est appelé à occuper un emploi dans le secteur de la production légumière sous serre ou de plein champ. L'ouvrier maraîcher réalise des opérations de productions maraîchères à l'aide d'outils manuels ou mécanisés. Ces travaux couvrent principalement la mise en place des cultures, la conduite des cultures, la récolte et le conditionnement des productions.

L'accès à une alimentation saine, pour tous, produite par des systèmes durables est au cœur des politiques agricoles, alimentaires et territoriales. La filière légumière est un acteur majeur dans la fourniture régulière aux territoires de produits sains, de qualité et locaux.

ACTIVITÉS VISÉES

Mise en place des cultures

Travaux de culture

Entretien des matériels, équipements et installations

Les principales activités sont les suivantes :

Organisation quotidienne du travail

- Préparation du travail en fonction des travaux à effectuer et des consignes reçues
- Compte rendu du travail effectué

Productions maraîchères

- Réalisation des travaux de mise en place des cultures
- Réalisation des travaux de conduite des cultures
- Mise en place des installations et des protections des productions

Récolte et conditionnement des productions

Entretien courant des matériels, équipements et installations

- Entretien quotidien et périodique des outils et machines
- Entretien des installations et équipements

Mise en œuvre des activités complémentaires, de diversification ou spécialisées, de l'activité de maraîchage

- Vente directe des produits sur l'exploitation ou à l'extérieur (option A)
- Transformation des produits maraîchers (option B)
- Taille des arbres et arbustes fruitiers (option C)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher

- Intégrer le milieu professionnel du maraîchage
- Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques

Mettre en place des cultures maraîchères

- Préparer les sols, substrats et plants
- Réaliser des opérations de mise en place de végétaux

Réaliser des travaux de production maraîchère

- Réaliser des travaux de cultures maraîchères
- Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement

Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils

- Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements
- Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative des outils

Réaliser la vente directe de produits maraîchers (option A)

- Mettre en place les produits dans l'espace de vente
- Réaliser la vente aux clients

Réaliser des travaux de transformation des produits maraîchers (option B)

- Appliquer un procédé de transformation des produits maraîchers
- Effectuer l'entretien des matériels, équipements et surfaces

Réaliser la taille des arbres et arbustes fruitiers (option C)

- Réaliser les tailles de production
- Réaliser les tailles de formation et de restructuration

Blocs de compétences

RNCP39067BC01 — Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher

LISTE DE COMPÉTENCES

- Intégrer le milieu professionnel du maraîchage
- Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix

RNCP39067BC02 — Mettre en place des cultures maraîchères

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer les sols, substrats et plants
- Réaliser des opérations de mise en place de végétaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39067BC03 — Réaliser des travaux de production maraîchère

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux de cultures maraîchères
- Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39067BC04 — Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements
- Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative des outils

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39067BC05 — Réaliser la vente directe de produits maraîchers (option A)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en place les produits dans l'espace de vente
- Réaliser la vente aux clients

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39067BC06 — Réaliser des travaux de transformation des produits maraîchers (option B)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appliquer un procédé de transformation des produits maraîchers
- Effectuer l'entretien des matériels, équipements et surfaces

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39067BC07 — Réaliser la taille des arbres et arbustes fruitiers (option C)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les tailles de production
- Réaliser les tailles de formation et de restructuration

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'ouvrier qualifié exerce son activité pour des productions variées, sous serre ou de plein champ, dans des entreprises individuelles ou des sociétés.

Selon la taille de l'entreprise, l'ouvrier maraîcher travaille en général soit sous la responsabilité du chef d'entreprise ou d'un chef de culture. Selon la taille de l'exploitation, la saison et la nature du travail qui lui est confié, Il réalise le travail seul ou en équipe.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Ouvrier agricole en maraîchage – horticulture
- Ouvrier de culture maraîchère
- Ouvrier en production maraîchère biologique
- Ouvrier maraîcher
- Ouvrier maraîcher de culture légumière
- Ouvrier maraîcher primeuriste

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 450 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 398
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de l'apprentissage à tout candidat justifiant :

- Soit d'un niveau de fin de scolarité de la classe de troisième ;
- Soit de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ;
- Ou encore d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles ou au brevet d'études professionnelles agricoles.

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de la formation professionnelle continue par tout candidat justifiant à la fois :

- D'au moins douze mois d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent. Cette durée est appréciée avant la présentation de la dernière unité capitalisable ou de la première épreuve terminale nécessaire pour obtenir le diplôme ;
- D'une formation d'au moins 800 heures en centre de formation et d'une formation en milieu professionnel de 8 à 12 semaines.

Cette durée de formation peut être réduite après l'évaluation de positionnement qui prend en compte :

- Les études suivies en France ou à l'étranger ;
- Les diplômes et les titres français ou étrangers obtenus par le candidat ;
- Les épreuves ou unités dont il bénéficie au titre de la validation des acquis de l'expérience ou du fait de la possession de certains diplômes, titres, unités ou épreuves de diplômes dans la limite de leur validité ;
- Les connaissances et compétences professionnelles qu'il peut faire valoir

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt organisateur de l'examen.

Il peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury et leurs suppléants sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont la moitié au moins doit relever de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 572 €
Selon la branche	6 443 € – 9 113 €
Prise en charge	Branches concernées
7 572 €	Valeur par défaut · 211 branches
9 113 €	CPNE de l'agriculture
6 443 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP5831

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39067/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	770 € – 12 900 €
Durée	35 – 1210 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	7
Organismes gestionnaires (CFA)	5
Organismes formateurs	6
Régions couvertes	4
Départements couverts	5

Organismes certifiés Qualiopi	6
Sessions	de 09/2025 à 06/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	6
Taux d'achèvement	100 %
Période	04/2025 – 03/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	12 905 €
Coût moyen par dossier	922 €
Durée moyenne	46 h
Période	03/2025 – 09/2026
France compétences	88 %
Reste à charge titulaire	12 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.